

Table des matières

Rapport

Annexe I Recommandations finales

Annexe II Ordre du jour

Annexe III Liste des participants

Introduction

Le Groupe de correspondance Zones côtières et Hydrographie s'est réuni à Athènes, Grèce, le 28 mai 2014, au titre du suivi de la feuille de route de l'approche écosystémique, telle que convenue à la dernière Conférence des Parties (CdP18, Décision IG21/3) et la dernière réunion du Groupe de correspondance intégré dans le cadre de l'approche écosystémique. L'objectif de la réunion du Groupe de correspondance (CORMON) sur le littoral et l'hydrographie était de: a) discuter sur les options élaborées par le Secrétariat relativement aux Lignes directrices pour la surveillance, afin de dégager les meilleurs rapports coûts/efficacité et les solutions les plus scientifiquement abouties pour surveiller les indicateurs communs du groupe littoral et hydrographie; b) assurer un suivi sur les recommandations du Groupe de correspondance intégré sur le BEE et les cibles (**CORGEST intégré**) sur la surveillance, en visant spécifiquement le littoral et l'hydrographie; c) émettre des recommandations de suivi plus précises quant aux indicateurs communs du groupe littoral et hydrographie; d) émettre des recommandations concernant les OE/indicateurs qui ne sont pas encore suffisamment aboutis, mais que des développements scientifiques inciteraient toutefois à inclure d'ores et déjà dans les discussions préliminaires.

Participation

- 1 Vingt-deux participants venus des parties contractantes suivantes étaient présents à la réunion: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, État de Libye, France, Israël, Italie, Liban, Monténégro, Maroc, Slovénie, Turquie.
- 2 Le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM/PNUJ), notamment ses composantes, le Programme MED POL (MEDPOL) et le Centre d'activités régionales / Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), participaient aussi à la réunion.
- 3 La liste des participants figure à l'Annexe III du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

4 La réunion a été ouverte à 9 heures le 28 mai 2014 par M. Habib N. El Habr, au nom du Secrétariat de la Convention de Barcelone-PAM/PNUJ. M. Habib N. El Habr a rappelé, sur la base de la Décision IG 21/3, la nécessité d'une évaluation quantitative du milieu marin méditerranéen, à la suite des recommandations de la dernière réunion du CORGEST. Il a également rappelé la base de travail que constituaient la liste d'indicateurs communs établie par la dernière réunion du CORGEST et les discussions qui s'y étaient tenues relativement à l'éventuelle inclusion d'un nouvel indicateur commun sur les changements dans l'utilisation des sols. Il a tout particulièrement demandé aux participants de fournir des orientations sur cette question.

Points 2-3 de l'ordre du jour: Portée et objet de la réunion, élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

- 5 Le Secrétariat a rappelé aux participants que la portée et l'objet d'ensemble de la réunion consistaient en un débat visant à trouver un accord sur les paramètres des indicateurs communs relatifs au littoral et à l'hydrographie, mais aussi de discuter du point particulier qu'était la possibilité d'ajouter les changements dans l'utilisation des sols à la liste des indicateurs communs.
- 6 Après une brève introduction, le bureau suivant a été élu pour cette réunion:

Présidente:	Mme Monika Peterlin (Slovénie)
Vice-Chairpersons:	Mme Almokhtar Saied (État de Libye) et

Rapporteur: Giordano Giorgi (Italie)
M. Mohamed Abdelrhman (Égypte)

7 La réunion a adopté l'ordre du jour figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG 395/2.

Point 4 de l'ordre du jour: Présentation générale des Lignes directrices pour la surveillance et la procédure préalable à la surveillance dans le cadre de l'approche écosystémique, une attention spéciale étant portée au littoral et à l'hydrographie

8 Le Secrétariat a brièvement examiné les progrès réalisés depuis la CdP17 qui s'est tenue à Paris en 2012, et a souligné les réalisations de la CdP18 (décembre 2013, Istanbul) considérées comme une étape importante, pour le processus de l'approche écosystémique, la feuille de route de l'approche écosystémique convenue à cette occasion, dans le but de réaliser avec la CdP19 un Programme de surveillance et d'évaluation intégré qui, pour la première fois, permettra de réaliser sur l'entièreté du bassin méditerranéen une surveillance et une évaluation quantitatives. Le Secrétariat a aussi précisé que ces indicateurs communs ont été choisis parce qu'ils étaient les plus aboutis dans la perspective de démarrer la surveillance initiale à partir de 2016. Il a rappelé aussi le caractère unique de la surveillance du littoral et de l'hydrographie, qui s'appuie sur le Protocole GIZC en Méditerranée. Les deux indicateurs constituent donc un nouveau champ de surveillance en vertu de la Convention de Barcelone.

9 Après l'introduction générale, le Secrétariat a présenté avec davantage de détails les Lignes directrices pour la surveillance UNEP(DEPI)/MED 395/3, en précisant qu'il énonçait les principes, les concepts fondamentaux de l'ensemble du programme de surveillance par l'approche écosystémique.

10. Cette introduction a posé une bonne base pour la discussion, qui a débouché sur des recommandations spécifiques concernant l'approche générale en matière de surveillance dans le cadre de l'approche écosystémique (Voir Recommandations de la réunion en Annexe I).

11. Par ailleurs, une Partie contractante a demandé à être mieux renseignée sur le processus. Le Secrétariat a alors récapitulé les étapes successives qu'avait connu l'approche écosystémique et le principal résultat que l'on attendait de la réunion, à savoir regrouper des commentaires et des suggestions spécifiques, tant sur l'approche générale de la surveillance proposée par le Secrétariat que sur les propositions relatives au littoral et à l'hydrographie, afin que le Secrétariat puisse reformuler les documents directeurs sur une base solide dans la perspective de la prochaine réunion du Groupe de coordination sur l'Approche écosystémique, en octobre.

12. Une Partie contractante a aussi demandé davantage de précisions sur l'usage du principe de précaution et l'approche basée sur le risque, en suggérant un filtrage préalable des préoccupations principales (Voir Recommandations de la réunion en Annexe I).

13 Enfin, une Partie contractante a souligné la nécessité de préciser les liens entre les indicateurs communs pour la surveillance (Voir Recommandations de la réunion en Annexe I)

Point 5 de l'ordre du jour: Discussions sur les Lignes directrices pour la surveillance en relation avec les zones côtières (10:00 – 11:30)

14 Le Secrétariat a présenté de façon plus détaillée le projet de Lignes directrices pour la surveillance relativement à l'objectif écologique 8, écosystèmes et paysages côtiers, tel que formulé dans le document UNEP (DEPI)/MED WG.395/4, en insistant sur le caractère unique et l'importance de l'objectif écologique pour le littoral.

15 Après l'introduction par le Secrétariat, les Parties contractantes ont fait part de leurs commentaires, que l'on retrouvera à l'Annexe I (Recommandations de la réunion). De plus, une Partie contractante a suggéré d'inclure également des indicateurs positifs, tels que la longueur des côtes protégées.

16 À la suite des commentaires sur le projet de Lignes directrices pour la surveillance relativement à l'objectif écologique 8, le représentant du CAR/PAP a fait part de son analyse quant à la possibilité d'élaborer un indicateur commun sur les changements dans l'utilisation des sols, et le raisonnement logique sous-tendant une telle adoption. Puis le Secrétariat, avec la direction du CAR/PAP, a demandé le "feu vert" pour travailler plus en profondeur sur les changements dans l'utilisation des sols, vus comme un indicateur commun.

17 En réponse, les Parties contractantes ont discuté de la pertinence de cet indicateur, en notant qu'il fournirait certainement des informations très utiles sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans les zones côtières conformément au Protocole GIZC, mais qu'il aurait toutefois encore besoin d'être davantage défini par rapport au BEE et aux cibles. Les Parties contractantes ont cependant donné mandat au Secrétariat d'approfondir une ligne directrice pour la surveillance s'y rapportant, sous l'appellation "indicateur commun potentiel".(Voir Recommandations de la réunion en Annexe I).

18 Le Secrétariat a répété aux Parties contractantes son invitation à envoyer leurs suggestions par écrit (Voir Recommandations de la réunion en Annexe I).

Point 6 de l'ordre du jour: Lignes directrices pour la surveillance en relation avec l'hydrographie (14:30 – 16:00)

19 Le Secrétariat a présenté le document UNEP(DEPI)/MED WG.395/5 sur les Lignes directrices pour la surveillance de l'objectif écologique 7: Altération des conditions hydrographiques. Les Parties contractantes ont échangé leurs commentaires et recommandations, que l'on retrouvera en totalité dans les Recommandations de la réunion, en Annexe I.

Point 7 de l'ordre du jour: Recommandations clefs du Groupe de correspondance sur la surveillance, les zones côtières et l'hydrographie (16:30 – 17:30)

20 Après une présentation générale des recommandations clefs par le Secrétariat, les Parties contractantes ont échangé et affiné leurs commentaires et recommandations complémentaires, que l'on retrouvera dans les Recommandations finales de la réunion, en Annexe I.

21 Une Partie contractante a fait un commentaire général sur ce point de l'ordre du jour à propos de la nécessité de discuter de la gouvernance globale de la surveillance de l'approche écosystémique, ce qu'aucun processus ne fait encore. Le Secrétariat a informé les Parties contractantes que des discussions sur la gouvernance suivront à un stade ultérieur, qu'une analyse des capacités sera entreprise et qu'un groupe de coordination

identifiera les lacunes dans la progression de la mise en œuvre de la feuille de route ainsi que les solutions envisageables pour l'avancée du projet d'approche écosystémique.

Point 8 de l'ordre du jour: Autres questions (17:30 – 18.00)

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

22 La Présidente, Monika Peterlin a mis fin à la réunion à 17h45, le 28 mai 2014.

Annexe I
Recommandations de la réunion

Recommandations du Groupe de correspondance Zones côtières et Hydrographie

S'agissant du projet de **Lignes directrices sur la surveillance générale** les experts recommandent les mesures suivantes:

1. Aborder dès que possible aussi les liens relatifs aux évaluations et les approches par rapport aux évaluations nécessaires, dans la mesure du possible;
2. Être plus précis quant aux méthodologies alternatives en matière d'hydrographie et aux pressions se rapportant à l'hydrographie;
3. Préciser davantage le fait que la base de l'usage du principe de précaution et de l'approche basée sur le risque est constituée par les préoccupations présentement identifiées, en notant les différents types d'indicateurs (pression, impact, état), les liens entre les indicateurs et l'importance de l'efficacité opérationnelle de la surveillance par rapport aux coûts;
4. Appliquer une surveillance des fréquences capable d'adaptation en ce qui concerne les indicateurs communs spécifiques (ceci devant être pris en compte au stade de l'élaboration de la méthodologie, tout en observant que le cycle d'évaluation suit le cycle convenu de six ans du cycle de l'approche écosystémique);
5. Souligner davantage les liens entre les indicateurs communs relatifs au littoral et à l'hydrographie et ceux relatifs à la biodiversité;
6. Vérifier les liens spécifiques entre les indicateurs communs de pollution, par exemple en ce qui concerne les eaux usées et leur réutilisation.

S'agissant du projet de **Lignes directrices pour la surveillance relativement à l'objectif écologique 8: Écosystèmes et paysages côtiers** les experts recommandent les mesures suivantes:

1. Être plus concentré sur les principaux impacts des dynamiques côtières et, sans faire de confusion avec les articles du Protocole GIZC, aborder aussi, autant que possible, les liens avec les évaluations;
2. Clarifier davantage les catégories des structures artificielles, en veillant à l'inclusivité de la définition de ces dernières;
3. Préciser/reformuler le sens exact à accorder à l'expression "surfaces imperméables" et leur pertinence dans la gestion des milieux marins et côtiers;
4. Ajouter comme nouveau paramètre descriptif la *longueur de littoral influencée par les structures artificielles* et faire apparaître ce changement dans le document directeur;
5. Observer l'importance des informations complémentaires et des besoins de réhabilitation liés au contournement des sédiments (relativement à des mesures futures); évaluer la possibilité d'avoir un paramètre positif "complémentaire", tel que la "longueur du littoral protégé".

S'agissant de la **proposition d'aborder les changements dans l'utilisation des sols comme un indicateur commun au titre de l'Objectif écologique 8**, les experts recommandent les mesures suivantes:

1. Faire de l'indicateur proposé, lié aux changements dans l'utilisation des sols, un indicateur commun potentiel, en notant qu'il ne fera pas encore partie de l'analyse des lacunes sur les mesures menée par le Secrétariat;
2. Et qu'une surveillance sera exercée en ce qui concerne l'indicateur de changements dans l'utilisation des sols (en tant qu'estimation de la pression) avec les objectifs de l'approche écosystémique et nettement moins sur la base des exigences du Protocole GIZC au niveau régional;

3. Noter que les changements dans l'utilisation des sols ne peuvent être les seuls critères de mesures (et qu'ils ne sont pas nécessairement négatifs dans tous les cas), et que d'autres informations, telles que la modélisation, l'analyse de vulnérabilité, etc. sont aussi nécessaires;
4. Considérer aussi le lien entre cet indicateur commun potentiel et les données collectées avec d'autres indicateurs communs;
5. Revisiter le BEE et les cibles en lien avec cet indicateur commun potentiel lors de la réunion du Groupe de coordination sur l'approche écosystémique, prévue pour octobre 2014.

S'agissant du projet de **Lignes directrices pour la surveillance de l'objectif écologique 7: Altération des conditions hydrographiques**, les experts recommandent les mesures suivantes:

1. Éclaircir le fait que l'indicateur commun vise à surveiller seulement les altérations des conditions hydrographiques affectant les écosystèmes marins et côtiers et à définir davantage les conditions hydrographiques;
2. Noter que les effets des vagues ne sont significatifs que dans les eaux les moins profondes où le fond marin est affecté;
3. Préciser davantage la définition des constructions à grande échelle qui affectent les conditions hydrographiques à la lumière de ce qui précède;
4. Assurer un suivi de l'objectif visant à déterminer une ligne de base des conditions hydrographiques, en tenant compte des zones sensibles telles que les aires marines protégées, les frayères, les embouchures de fleuves, les deltas, les estuaires, etc.
5. Préciser davantage ce que nous désignons comme des "activités à petite échelle" dans les lignes directrices;
6. Noter l'usage des informations réunies à partir de l'analyse des capacités effectuée (études de faisabilité) pour différents types d'infrastructures côtières planifiées.

Le Secrétariat a été mandaté pour:

- Clarifier encore le projet de Lignes directrices de surveillance à la lumière des recommandations ci-dessus;
- Approfondir les lignes directrices de surveillance pour l'indicateur commun potentiel, relatif aux changements dans l'utilisation des sols, et préciser davantage la valeur ajoutée des données collectées au titre de cet indicateur commun, mais aussi en relation avec les autres indicateurs communs.

Les Parties contractantes ont été encouragées à:

- Envoyer leurs commentaires par écrit au Secrétariat pour le projet des Lignes directrices de surveillance, **le 20 juin au plus tard**.

Annexe II
Ordre du Jour

Ordre du Jour

Mercredi 28 mai 2014

- Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion
- Points 2 et 3 de l'ordre du jour: Portée et objet de la réunion, élection de Bureau et adoption de l'ordre du jour
- Point 4 de l'ordre du jour: Présentation générale des Lignes directrices pour la surveillance et procédure préalable à la surveillance dans le cadre de l'approche écosystémique
- Point 5 de l'ordre du jour: Discussions sur les Lignes directrices pour la surveillance en relation avec les zones côtières
- Point 6 de l'ordre du jour: Lignes directrices pour la surveillance en relation avec l'hydrographie
- Point 7 de l'ordre du jour: Recommandations clefs du Groupe de correspondance sur la surveillance, les zones côtières et l'hydrographie
- Point 8 de l'ordre du jour: Autres questions (17:30-18.00)
- Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion (18.00)

Annexe III
Liste des Participants

ALBANIA / ALBANIA**Ms Vjola Saliaga**

Expert at Water Resources Policy Department
Ministry of Environment
Duresit, No.27
Tirana
Albania

E-mail: Viola.saliaga@moe.gov.al

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /
BOSNIE ET HERZÉGOVINE****Ms Esena Kupusovic**

Assistant Director
Federal Hydrometeorological Institute
Bardakcije 12
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: + 387 33 276 710

Mobile: +387 61 199511

Fax: + 381 33 276 701

E-mail: Kupusovic.e@fhmzbih.gov.ba

CROATIA / CROATIE**Ms Nevia Kruzic**

Head of Marine and Coastal Protection Unit
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and
Construction
Department for Sea Protection
Uzarska 2/I, 51000 Rijeka
Croatia

Tel: +385 51 213499

Fax: +385 51 214324

E-mail: nevia.kruzic@mzopu.hr

CYPRUS / CHYPRE**Mr Savvas Michaelides**

Officer Department of Fisheries and Marine Research
Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment
Vithleem str
Strovolos
2033 Nicosia
Cyprus

Tel : +357.22807851

Mobile :+357.99577744

E-mail: smichaelides@dfmr.moa.gov.cy

EGYPT / EGYPTE**Mr Mohamed Abdelrhman**

Egyptian Environmental Affairs
30,Misr Helwan El- Zerae Rd Maadi
Cairo P.O.11728
Egypt

Tel/Fax: +2025256475

Mobile : +201005181159

E-mail: mohamedfaro76@hotmail.com

FRANCE / FRANCE

Ms Heloise Muller

BRGM
Direction Risques et Prévention (DRP)
Unité Risques Côtiers et Changement Climatique (R3C)
3, avenue Claude Guillemin. 45060
Orleans Cedex 2
France

Tel: +332 38 64 39 84
Fax: +332 38 64 33 99
E-mail: h.muller@brgm.fr

ISRAEL / ISRAEL

Mr Gideon Bresler

Ministry of Environment
Environmental Planner of the Marine and Coastal Environment
Division
P.O.B 811, Haifa 31007
Israel

Tel: +972 4 8633500
Mobile: 972 50 6233246
Fax: + 972 4 8633520
E-mail: gidi@sviva.gov.il

ITALY / ITALIE

Mr Giordano Giorgi

ISPRA Institute for Environmental Protection and Research
via Vitaliano Brancati, 48
Rome 00144
Italy

Tel. +39 06.50074788
Fax +39 06.50072916
E-mail: sistema152@isprambiente.it

LEBANON / LIBAN

Mr Mohamad Saayed

Protection of Nature Resources Department
Ministry of the Environment
Lazarieh Building, 8th floor - Beirut Central District
P.O. Box 11-2727
Beirut
Lebanon

Tel: +9611 976555 extension 555
Mobile: +9613 595463
Fax: +9611 976530
E-mail: m.saayed@moe.gov.lb
saayedmed@hotmail.com

**THE STATE OF LIBYA
ETAT DE LYBIE**

Mr Almokhtar Saied

Head of Marine and Wildlife Section
Environment General Authority (EGA)
P. O. Box 83618
Al Gheran

Tripoli
The State of Lybia

Tel: + 218 21-4873761
Mobile: + 218 91 4559615
Fax:+ 218 21-4872160
E-mail: Mok405@yahoo.com

**MONTENEGRO /
MONTÉNEGRO**

Andrej Lakic
Adviser in the Sector for International cooperation
Ministry of Sustainable Development and Tourism
IV Proleterske brigade br. 19,
81000 Podgorica
Montenegro

Tel: +382 20 446 222
Mobile: +382 68 880 583
Fax: + 382 20-446215
E-mail: andrej.lakic@mrt.gov.me

MOROCCO / MAROC

Mr. Rachid Tahiri
Chef de Service du Secrétariat du Conseil National de
l'Environnement
Résidence El Hoceima
Temara
Maroc

Tel: +212 661550043
E-mail: r-tahir@yahoo.com

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Monika Peterlin
Head of marine department
Institute for water of the RS
Hajdrihova 28c
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: +386 1 4775 337
Mobile: +386 41 527 385
Fax:+386 41 527343
E-mail: Monika.peterlin@izvrs.si

SPAIN / ESPAGNE

Mr Victor Escobar Paredes
Technical Advisor
Directorate General for the Sustainability of the Coast and the
Sea
Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs
Plaza San Juan de la Cruz S/N
28071 Madrid, Spain

Tel: +34 91 5976038
Fax: +34 91 5976902
E-mail: vaescobar@magrama.es

Mr Jordi Galofré

Coastal Engineer and Manager
Ministry of Agriculture, Food and the Environment
Coastal Directorate
Imperial Tarraco, 4-4
43005 Tarragona
Spain

Tel: +34 977 216613
Mobile: +34 638815991
Fax: + 34 77 230563
E-mail: jgalofre@magrama.es

TURKEY / TURQUIE

Mrs Bahar Erkopan Eser

City Planner
Ministry of Environment & Urbanization
Söğütözü Cad. 2179. Sok. No:5
Ankara 06510
Turkey

Tel: +903122857173/2446
Mobile :+905053837246
E-mail: bahar.eser@csb.gov.tr
bahareser@hotmail.com

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**UNEP/MAP
PAM/PNUE**

Mr Habib N. El Habr
Deputy Coordinator
Tel :+30 210 7273126
E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr

Mr Atila Uras
Programme Officer
Tel:+30 210 7273140
E-mail: atila.uras@unepmap.gr

Ms Gyorgyi Gurban
EcAp Project Officer
Tel: +30 210 7273105
E-mail: gyorgyi.gurban@unepmap.gr

Ms Maria Capari
Consultant
Marine Expert

Tel: +30 210 7273116
Mobile : +30 6976 433110
E-mail: marinemonitoring.expert@unepmap.gr

Fax: +30 210 7253196-7
48, Vassileos Konstantinou
11635 Athens
Greece

Ms Anna Marin
Consultant
Research Technician

Tel: +34 93 586 8059
Mobile: +34 618 591 052
E-mail:anna.marin@uab.cat

Universitat Autònoma de Barcelona
Department of Geography, Edifici B, Universitat Autònoma
de Barcelona, Campus Bellaterra,
Cerdanyola 08193
Barcelona, Spain

**REGIONAL ACTIVITY CENTER
FOR THE PRIORITY ACTIONS
PROGRAMME (PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES DU
PROGRAMME D'ACTION
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

Mr Marko Prem

Deputy Director
Kraj Sv. Ivana 11
Split HR-21000
Croatia

Tel.: +385 21 340475

Fax: +385 21 340490

E-mail: marko.prem@ppa.t-com.hr

**UNEP/MAP MED POL
PAM PNUE/MED POL**

Ms Gehan El Sakka

Marine Environmental Consultant

E-mail: medpol.medpartnership@unepmap.gr